

Sauna flottant public au quai MacPherson : le conseil municipal de Magog accepte le projet

Magog, le 22 novembre 2022 – Lors de la séance du conseil municipal du lundi 21 novembre, les élus de la Ville de Magog se sont positionnés majoritairement en faveur du projet de sauna flottant public au quai MacPherson. Cette décision a été prise à la suite du processus de participation citoyenne qui a eu lieu en octobre dernier. La Ville de Magog souhaitait obtenir en amont l'opinion de la population avant de prendre une décision quant au projet déposé par l'entreprise Solstice Sauna. Environ 1 000 personnes ont pris part à l'exercice, soit en assistant à la consultation citoyenne du mardi 4 octobre ou en participant au sondage qui s'est déroulé du 5 au 14 octobre.

Pour la mairesse de la Ville de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier, la décision du conseil municipal respecte la tendance majoritaire de l'opinion des citoyens. « La démocratie a parlé. Pour nous, c'était important de rester neutres et d'être à l'écoute de la population. C'est un projet innovateur qui apportera une nouvelle offre d'activité à Magog. Je remercie les citoyens qui ont pris le temps de s'impliquer dans les consultations. Les commentaires exprimés nous ont guidés dans notre prise de décision. »

D'autres étapes doivent être franchies avant que le projet se concrétise. Parmi celles-ci, notons le processus de modification réglementaire sur les usages conditionnels. Une assemblée publique de consultation, requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aura lieu le mardi 13 décembre. La Ville de Magog et les promoteurs doivent également s'entendre sur les clauses du bail. Selon le calendrier actuel, Solstice Sauna pourrait ouvrir à l'automne 2023.

À propos du rapport de consultation

Les points positifs qui ont été notés par les participants lors de la période de consultation concernent majoritairement l'aspect innovateur du projet et son ajout à l'offre touristique de la région. Des 966 répondants au sondage, 64,7 % sont favorables au projet et 54,35 % sont favorables au site du quai MacPherson.



L'environnement, l'emplacement et les percées visuelles sur le lac et la montagne sont les principaux enjeux qui ont été soulevés par les citoyens.

Environnement : L'étude environnementale réalisée par Aqua-Berges et la démarche avec le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs ont fait la démonstration que les installations ne nuiront pas à la protection du lac, ni à la frayère de truites grises située à proximité du site.

Emplacement : Différentes analyses ont été effectuées. Le choix du quai MacPherson est justifié en fonction de sa vocation qui permet à la Ville de centraliser les activités commerciales à vocation nautique qui sont offertes par des entreprises privées. Cet emplacement facilitera également les opérations de Solstice Sauna.

Percées visuelles : Des modifications ont été faites aux plans préliminaires présentés lors de la consultation citoyenne. La hauteur des structures a été réduite de trois pieds. Elle variera entre huit et dix pieds selon le niveau du lac. L'espace entre les bâtiments sera maintenant ouvert pour laisser une vue intégrale aux passants. Les plans révisés seront soumis à la Ville de Magog à des fins d'approbation dans les prochaines semaines.

Toutes les informations concernant la démarche de consultation sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Magog au ville.magog.qc.ca/solstice-sauna.

- 30 -

Sources et informations :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

